

Arts premiers RETOUR AU



© PATRICK ZACHMANN/MAGNUM PHOTOS (2), AFP

PAYS NATAL



Depuis qu'Emmanuel Macron a promis au Bénin la restitution de vingt-six œuvres du trésor royal d'Abomey, conservées dans les collections du musée du Quai-Branly, le monde des arts premiers n'en finit pas de s'interroger... La France doit-elle se préparer à rendre nombre de chefs-d'œuvre du bout du monde? Enquête sur une vague de fond.

PAR **THOMAS PERMETTE**



Le 28 novembre 2017, le président français Emmanuel Macron lors d'une conférence de presse au palais présidentiel du Burkina Faso. Page de gauche, le musée du Quai-Branly en mai 2019. Ces pièces africaines du royaume du Dahomey retourneront au Bénin, leur pays d'origine. Ci-dessous, portes du palais royal de Glélé.



Dans le monde feutré de l'art africain, la voix de maître Yves-Bernard Debie porte comme celle d'aucun autre. « Bien sûr qu'on a ouvert la boîte de Pandore ! », tonne cet avocat bruxellois, devenu le défenseur des galeristes parisiens.

« Le président a rompu avec cinq cents ans d'histoire française, sans concertation aucune. » Ils sont nombreux, comme lui, à n'avoir toujours pas digéré ce fameux discours de Ouagadougou. C'était en 2017. Pour la première fois le président de la République se rendait en Afrique et annonçait, à la surprise générale, la restitution au Bénin de vingt-six objets pillés sur ses terres – à l'époque royaume du Dahomey – par les troupes françaises du général Dodds, en 1892. Un coup de tonnerre. Trois ans plus tard, la promesse présidentielle est en passe d'être tenue : les objets du trésor royal d'Abomey – parmi lesquels quatre trônes et les portes du palais – devraient quitter le sol français dans les prochains mois. Au terme d'un bras de fer avec le Sénat, l'Assemblée nationale a adopté, le 20 décembre 2020, une loi rendant possible leur retrait des collections du musée du Quai-Branly. Le ministère de la Culture dispose d'un délai d'un an pour transférer les œuvres à la République du Bénin. Impossible de savoir pourtant si le départ est pour bientôt. Les questions adressées au musée restent lettre morte. « Ils ne vous répondront pas », souffle une attachée de presse. Maître Debie surenchérit : « Les conservateurs ont les pieds et poings liés. Ce sont des fonctionnaires, si on leur dit de rendre,

Maître Yves Bernard Debie, avocat bruxellois défenseurs des galeristes parisiens. Ci-dessous, l'économiste et écrivain sénégalais Felwine Sarr et l'universitaire historienne d'art française Bénédicte Savoy, à Paris en novembre 2018. Leur rapport – dit Savoy-Sarr – sur « la restitution du patrimoine africain » est remis le 23 de ce même mois au président Macron.



ils doivent rendre, et même sourire. » Un silence qui en dit long sur le profond malaise soulevé par cette restitution. Un membre du cabinet de Franck Riester, ministre de la Culture entre 2018 et 2020, confie : « Lors des premières réunions, certains conservateurs avaient le couteau entre les dents. Le sujet était tabou. On a passé de longues heures à désamorcer la situation. Il a fallu rassurer, dire qu'on n'allait pas vider les

« Le sujet était tabou. On a passé de longues heures à désamorcer la situation. »



Le trône avec l'emblème du lion qui permet de l'attribuer au roi Glélé (1858-1889) – Paris, musée du Quai-Branly – Jacques-Chirac. Vers 1930, les dernières amazones prosternées devant les trônes des anciens rois du royaume du Dahomey.



musées français. C'était la feuille de route en arrivant rue de Valois. Depuis, chacun a fait son chemin. »

Il n'empêche, la question des restitutions d'œuvres d'art est un dossier hautement politique. Le sujet est d'autant plus brûlant qu'il touche aux arts extra-occidentaux et à notre relation à l'histoire coloniale et postcoloniale. Aujourd'hui, un face-à-face oppose, d'un côté, les partisans de restitutions larges, galvanisés par le rapport Savoy-Sarr de 2018 – du nom de ses auteurs – qui prône « une restitution définitive et sans condition » de plus de 40 000 objets d'Afrique subsaharienne ; et, de l'autre, les défenseurs des collections muséales françaises, attachés au principe d'inaliénabilité du patrimoine. Pour ces derniers, depuis l'édit de Moulins de 1566, il est impossible de vider les collections des musées français, propriétés du peuple. C'est au nom de ce principe que le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avait poliment refusé en 2016 une demande de restitution... du Bénin ! « Il y a des jusqu'au-boutistes dans les deux camps », reconnaît Maître Emmanuel Pierrot, auteur de *Faut-il rendre des œuvres d'art à l'Afrique ?*, paru aux éditions Gallimard en 2019. « Beaucoup font payer aux œuvres d'art le poids de la colonisation, voire de l'esclavage. Les œuvres ne doivent pas être des victimes expiatoires, et les musées avec elles. »

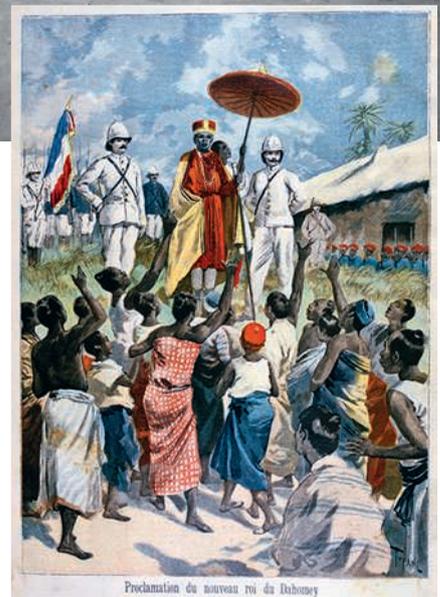
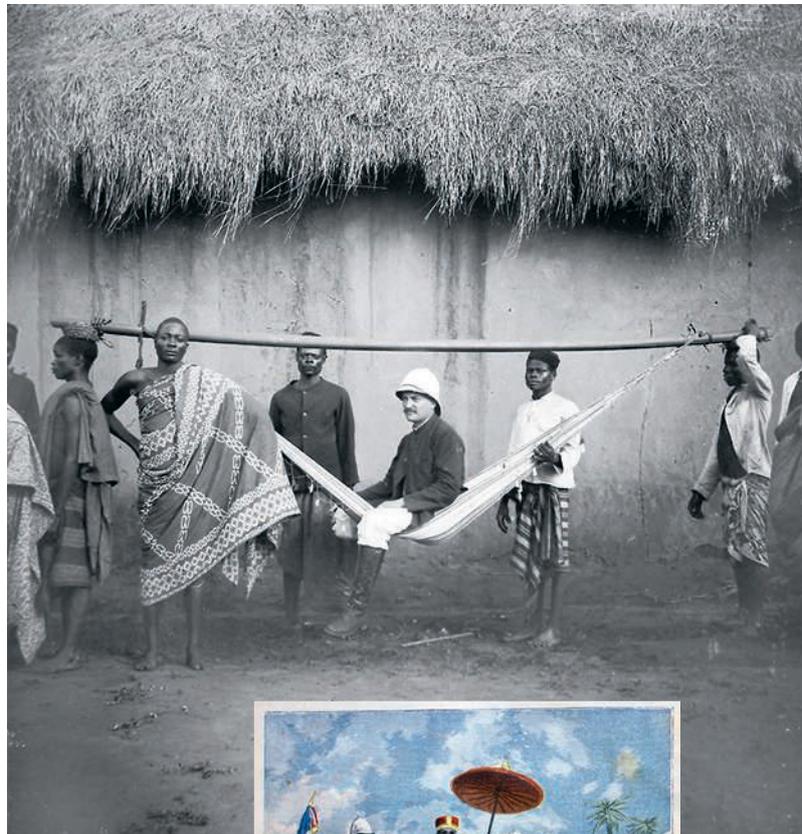


Photo représentant la colonisation : un Européen se déplaçant en hamac, à Allada, dans le royaume du Dahomey, vers 1895. En 1894, le roi Béhanzin (1844-1906) a été déposé, et les Français l'ont relégué avec un parent éloigné. Illustration tirée du *Petit Journal*, le 19 février 1894.



Ci-contre, Béhanzin, roi du Dahomey, et ses deux filles, déportés à Fort-de-France (Martinique). Ci-dessous, la ville royale d'Abomey, au Bénin (2010). Ici, le lion, emblème du roi Glélé, qui régna entre 1858 et 1889.





Trois officiers britanniques de l'expédition punitive de 1897 assis avec des bronzes disposés au premier plan. Les troupes de Rawson ont capturé, brûlé et pillé Benin City, mettant fin au royaume d'Afrique de l'Ouest. Exposition des bronzes du Bénin au British Museum de Londres, le 13 février 2020.

« Les demandes de restitutions sont devenues inéluctables », reconnaît de son côté la sénatrice Catherine Morin-Desailly qui travaille sur ces questions depuis plus d'une dizaine d'années et le débat autour du retour des têtes maories en Nouvelle-Zélande. « Leur légitimité se fonde sur l'histoire des biens culturels et la façon dont certains objets ont été acquis, voire spoliés, et installés dans les musées. » Pour le trésor royal du Bénin, Catherine Morin-Desailly a proposé de changer l'intitulé de la loi et de remplacer le mot « restitution », par celui, plus neutre, de « retour » afin de désamorcer quelque peu les tensions. En vain. Autre proposition : la création d'un conseil national d'experts. « Il n'y a aucune instance aujourd'hui chargée de réfléchir sur ces sujets. » Là encore, son amende-



Catherine Morin-Desailly, sénatrice UDI-UC de la Seine-Maritime.



ment ne fera pas école. Mais la sénatrice promet de remonter prochainement au créneau. « Honnêtement, je ne suis pas sûr que ce soit très utile », nuance Emmanuel Pierrat. « Il y a une grande partie des objets pour lesquels nous n'avons pas d'histoire. On peut créer un conseil d'experts. Il est néanmoins illusoire de croire que l'on sait d'où viennent la majorité des œuvres dans les collections, à quel moment elles y sont entrées précisément et dans quelles circonstances. »

La France n'est évidemment pas la seule à débattre – et se débattre – dans les méandres de son histoire coloniale. En 1897, cinq ans seulement après la prise de la ville royale d'Abomey par les Français, les Britanniques mettent à genoux un autre royaume d'Afrique, le royaume du Bénin – à ne pas confondre avec l'actuelle république du Bénin –, qui s'étend au sud-ouest de l'actuel Nigeria. Les troupes de la reine Victoria saccagent le palais du roi Ovonramwen, à Benin City, et s'emparent d'un butin exceptionnel : des centaines de plaques de bronze sculptées qui ornaient les murs de la résidence royale. Rapportées en Europe, ces prises de guerre sont acquises par de riches collectionneurs et de prestigieuses institutions comme le British Museum de Londres, le Ethnologisches Museum de Berlin et le Weltmuseum de Vienne. Dan Hicks, professeur d'archéologie à l'université d'Oxford, en dénombre quelque 868 exposées dans plus de cent cinquante lieux en Europe et en Amérique du Nord. Dans un essai sur ces bronzes, le professeur Hicks défend l'idée d'une restitution totale. « Le monde a besoin de musées où rien n'a été volé. » Preuve de l'écho positif que reçoivent ses théories, l'ouvrage a été sélectionné par le *New York Times* comme l'un des meilleurs livres d'art de l'année 2020. Les musées visés, le British Museum en tête, ont compris que l'heure était à la coopération. Réunis au sein d'un groupe de dialogue, ils se sont engagés en 2018



à prêter une sélection tournante de leurs fonds au musée nigérian flambant neuf qui doit voir le jour sur les ruines du palais de Benin City. Mais prêter, même sur une très longue durée, n'est pas rendre.

Au-delà des musées, les marchands d'art ont-ils raison de s'inquiéter ? « À terme, on sera forcément impacté. Aujourd'hui, pour vendre ou même pour donner à des musées, cela devient compliqué. J'ai eu le problème récemment. Je voulais faire une donation à une institution. Ils m'ont répondu qu'ils ne préféraient pas. Même avec une traçabilité indiscutable des objets, ils ont peur », raconte le galeriste Bernard Dulon. Un autre expert, un pied à Paris et l'autre à Londres, se désole : « Le marché est en pause pour le moment. Nous conseillons à nos collectionneurs de ne pas vendre actuellement car leurs œuvres n'atteindront pas des résultats représentatifs de leur juste valeur. » Le prix à payer pour que les œuvres puissent emprunter le chemin du retour au pays natal. ●

L'anthropologue Dan Hicks défend l'idée d'une restitution totale : « Le monde a besoin de musées où rien n'a été volé. »

Depuis l'inauguration, le 17 janvier 2020, du Petit Musée de la Récade près de Cotonou, au Bénin, les retours d'objets sur leur terre d'origine se sont poursuivis. En haut, Marius Dakpogan, son conservateur, et Bernard Dulon, galeriste expert en arts primitifs. L'architecte star sir David Adjaye a été retenu pour la construction de l'Emowaa, ci-dessous, à Benin City, capitale de l'État d'Edo, au sud du Nigeria.

